



Saint-Damase

fière de son histoire

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 4 DÉCEMBRE 2018 SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 38-28 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement ci-dessus mentionné, avis public est donné de ce qui suit :

1. Adoption du projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 6 novembre 2018, le conseil a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 38-28 intitulé «*Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains concernant les dispositions relatives aux distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole*».

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi, 4 décembre 2018 à 19 h 30 à la salle municipale située au 115, rue Saint-Étienne**, à Saint-Damase. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

3. Objet du projet de règlement

Comme son titre l'indique, le projet de règlement numéro 38-28 a pour objet d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains, suite à des modifications apportées aux dispositions relatives aux distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole. Ces modifications portent plus particulièrement sur l'utilisation de haie brise-vent ou d'espace boisé comme facteur d'atténuation des odeurs ainsi que sur les règles applicables dans les cas de reconstruction ou de réfection des installations d'élevage dérogatoires protégées par droits acquis. Ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

4. Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 115, rue Saint-Étienne à Saint-Damase durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Damase, ce 13^e jour du mois de novembre 2018

Johanne Beauregard
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière